

Envoyé en préfecture le 17/11/2021

Reçu en préfecture le 17/11/2021

Affiché le

SLOW

ID : 059-200041960-20211115-CC_2021_211-BF



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

INTRODUCTION

Cette année, la préparation budgétaire s'effectue pour la première fois dans un calendrier avancé permettant la présentation du budget primitif en conseil communautaire en fin d'année afin de pouvoir engager les crédits votés dès le début 2022.

Un budget supplémentaire, qui reprendra les résultats définitifs 2021 et les restes à réaliser, et qui permettra les ajustements de crédits nécessaires, sera présenté au conseil en mai ou juin 2022.

La préparation du budget primitif 2022 s'inscrira dans le respect de la stratégie financière présentée le 15 février 2021 lors du rapport d'orientation budgétaire 2021, et du budget primitif 2021 voté le 6 avril 2021 qui ont, sur la base d'une prospective de référence, posé le cadre financier du mandat sur la base de trois piliers :

- L'objectif de maintenir, dans un contexte d'incertitude et de raréfaction des ressources, une épargne nette supérieure à 3 M€ à l'horizon de fin du mandat visant à garantir le financement d'un programme pluriannuel d'investissement de 70 M€ ;
- Pour y parvenir, une augmentation de la fiscalité (taxe sur le foncier bâti, relèvement de la TASCOM et mise en place de la taxe GEMAPI) a été décidée sur la base d'un contrat fiscal avec les habitants, couplée avec l'engagement d'un programme d'économies annuelles à hauteur de 1 M€ à la fin du mandat ;
- L'évolution du produit de la TEOM calée sur celle des charges du poste « déchets » qui représente 32% des charges de fonctionnement.

La présentation des Orientations Budgétaires 2022 se déroulera en 6 temps :

- Une présentation de l'exécution prévisionnelle du budget 2021
- Une présentation du contexte de l'exercice budgétaire 2022
- Les hypothèses de recettes de fonctionnement.
- Les hypothèses de dépenses de fonctionnement
- Les hypothèses d'investissement 2022, et leur intégration dans le PPI.
- Le financement de l'investissement.

I. L'EXECUTION PREVISIONNELLE DU BUDGET 2021

Il n'est pas ici question de faire une présentation du compte administratif puisque l'exercice 2021 n'est pas clôturé à l'heure où nous présentons ce rapport, mais de faire un point sur l'exécution du budget 2021 qui servira de base à la préparation du BP 2022.

A. Recettes de fonctionnement

1) Taux de réalisation budgétaire

Le taux d'exécution des recettes de fonctionnement est estimé à 102%, dans la continuité de ce que l'on pouvait observer les exercices précédents.

Recettes de fonctionnement	BP 2021	CA 2021 prévisionnel	Ecart CA prév / BP 2021	Taux exécution prévisionnel
Impôts ménages	2 268 651	2 282 493	13 842	101%
CFE	4 331 779	4 608 006	276 228	106%
TVA/CVAE/IFER/TASCOM/TAFNB	15 068 300	15 768 857	700 557	105%
TEOM	10 984 696	10 980 838	-3 858	100%
Autres fiscalité dont GEMAPI	880 704	880 704	0	100%
Rôles supplémentaires	30 000	155 000	125 000	517%
DGF	5 084 538	5 082 377	-2 161	100%
Autres dotations	2 162 306	2 389 328	227 022	110%
Subventions	3 530 829	3 269 948	-260 881	93%
Produits gestion services	3 638 708	3 613 473	-25 235	99%
Produits exceptionnels	85 992	85 992	0	100%
Total recettes de fonctionnement	48 066 502	49 117 016	1 050 514	102%

La fiscalité :

Si le niveau d'encaissement des impôts « ménages » sera conforme à la prévision du BP 2021, les recettes « entreprises » seront supérieures à ce que nous avons estimé du fait :

- Du maintien de l'activité de l'entreprise sur le site AGFA (+ 200 000 € en produit de CFE et + 200 000 € sous forme de dotation suite à la réforme des impôts de production) ;
- D'un montant de CVAE qui s'établira à 4 479 000 € pour une prévision au BP 2021 très prudente du fait de l'anticipation de l'impact de la crise sanitaire sur l'activité économique de 3 799 000 €, soit un gain de l'ordre de 680 000 € ;
- Des rôles supplémentaires (+ 120 000 €).

Les dotations :

- La réalisation de la DGF sera conforme à la prévision ;
- La dotation compensatrice des allègements des impôts de production sera supérieure de 171 000 € à la prévision du BP 2021 notamment du fait du maintien de l'entreprise AGFA sur le site en 2021 (cf ci-dessus) ;
- La dotation de compensation de l'exonération de cotisation de CFE pour les très petites entreprises (chiffre d'affaires ou recettes inférieures à 5 000 €) est supérieure à la prévision de 47 700 €.

Les subventions

- Les subventions encaissées seront inférieures aux prévisions essentiellement du fait de la baisse des subventions de la CAF liée à celle de la fréquentation des ALSH pour cette seconde année particulière.

Les produits des services

- De la même manière, les recettes estimées de la participation des familles pour les ALSH seront nettement inférieures à la prévision (1 380 000 € pour une inscription au BP 2021 de 1 673 000 €) ;
- Les recettes des usagers de la piscine d'Orchies seront également inférieures à la prévision déjà prudente du BP 2021 (90 000 € pour un BP 2021 de 120 000 €).

2) Evolution CA 2021 prévisionnel / CA 2020

Il convient de rappeler que l'exercice 2021 a été marqué par une modification profonde de la structure de nos recettes du fait de la réforme fiscale qui se résume à deux basculements :

- Basculement des recettes fiscales de TH du compte 73 111 (fiscalité à pouvoir de taux) au compte 7382 (reversement de TVA) pour un montant de l'ordre de 9,6 M€.
- Basculement du montant de CFE et TF exonérées par la réforme des impôts de production d'un compte de fiscalité vers un compte de dotation pour un montant de l'ordre de 1,6 M€.

De ce fait, la comparaison entre les 2 exercices n'est pas aisée, et nous y reviendrons de manière détaillée lors de la présentation du compte administratif.

<i>Recettes de fonctionnement</i>	<i>CA 2020</i>	<i>CA 2021 prévisionnel</i>	<i>Ecart CA prév 2021 CA 2020</i>	<i>taux de variation</i>
Impôts ménages	9 609 305	2 282 493	-7 326 812	-76%
CFE	6 189 098	4 608 006	-1 581 092	-26%
TVA/CVAE/IFER/TASCOM/TAFNB	5 531 860	15 768 857	10 236 997	185%
TEOM	9 525 912	10 980 838	1 454 926	15%
Autres fiscalité dont GEMAPI	879 105	880 704	1 599	0%
Rôles supplémentaires	28 108	155 000	126 892	451%
DGF	5 171 367	5 082 377	-88 990	-2%
Autres dotations	1 126 701	2 389 328	1 262 627	112%
Subventions	4 349 964	3 269 948	-1 080 016	-25%
Produits gestion services	2 748 923	3 613 473	864 550	31%
Produits exceptionnels	800 863	85 992	-714 871	-89%
Total recettes de fonctionnement	45 961 206	49 117 016	3 155 810	7%

Néanmoins, les faits marquants peuvent être résumés de la façon suivante :

- Le produit fiscal global (6 premières lignes du tableau ci-dessus), une fois ajoutées les compensations versées au titre de la réforme des impôts de production, a augmenté de 4 483 000 € :
 - 3 600 000 € au titre des décisions fiscales prises lors du vote du budget primitif répartis comme suit :
 - 1 850 000 € pour la taxe foncière
 - 500 000 € pour la taxe GEMAPI
 - 1 340 000 € pour la TEOM
 - 583 000 € pour la CVAE
 - 125 000 € pour les rôles supplémentaires

- La DGF a diminué de 89 000 €.
- L'augmentation du poste « autres dotations » est en trompe l'œil : nous avons en effet perdu la seconde moitié du FPIC (-432 000 €), mais encaissé 1 684 000 € au titre de la compensation de la CFE pour les entreprises industrielles.
- La baisse des subventions provient essentiellement de l'effondrement de la participation des éco-organismes pour les déchets dont le montant passe de 2 370 000 € à une prévision de 1 620 000 € en 2021.
- Les produits des services devraient être en augmentation de l'ordre de 850 000 € notamment du fait :
 - De l'augmentation de 380 000 € des ventes de matières liées aux déchets ;
 - Des participations des familles aux ALSH du fait du fonctionnement très réduit des centres en 2020 à cause de la crise sanitaire.

B. Dépenses de fonctionnement

1) Taux de réalisation budgétaire

Le taux d'exécution prévisionnel des dépenses de fonctionnement est estimé à 98%, conforme à notre exécution habituelle.

<i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>BP 2021</i>	<i>CA 2021 prévisionnel</i>	<i>Ecart CA prév / BP 2021</i>	<i>Taux exécution prévisionnel</i>
Intérêts de la dette	250 000	250 000	0	100%
Attributions de compensation	9 329 813	9 329 813	0	100%
FNGIR	1 095 000	1 095 000	0	100%
Développement économique	556 953	499 446	-57 507	90%
Aménagement du territoire	3 206 190	2 938 707	-267 483	92%
Ordures ménagères	12 706 378	13 336 000	629 622	105%
Services à la population	7 097 815	6 485 296	-612 519	91%
Moyens et services aux communes	2 546 058	2 202 124	-343 934	86%
Personnel permanent (441001)	5 429 906	5 315 120	-114 786	98%
Services transversaux	375 976	236 526	-139 450	63%
Total dépenses de fonctionnement	42 594 089	41 688 033	-906 056	98%

Son analyse détaillée, qui sera présentée lors du vote du compte administratif, devrait révéler 3 caractéristiques fortes :

- La sur-exécution du budget ordures ménagères qui devra faire l'objet de l'inscription de crédits complémentaires en décision modificative, sous les effets conjugués de l'augmentation des volumes collectés d'encombrants, de déchets verts et des dépôts en déchetterie. Cette surconsommation est partiellement contre balancée par un produit des ventes de matières supérieur à la prévision initiale.
- Le sous exécution des dépenses du pôles « services à la population » essentiellement liée aux ALSH du fait de l'annulation de la session du mois d'avril et des effectifs d'enfants inférieurs en juillet et août.

- La sous-exécution des dépenses de personnel permanent essentiellement du fait du décalage lié à la crise sanitaire des recrutements, qui a permis d'absorber sans impact budgétaire la création de 4 postes non prévus au BP 2021 (un second poste de chargé de mission PLUI, un chargé de suivi de chantier pour le service voirie, un instructeur ADS supplémentaire et une assistante Cabinet/DGS suite au renforcement du service administration générale).

2) Evolution CA 2021 prévisionnel / CA 2020

<i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>CA 2020</i>	<i>CA 2021 prévisionnel</i>	<i>Ecart CA prév 2021 CA 2020</i>	<i>taux de variation</i>
Intérêts de la dette	249 691	250 000	309	0%
Attributions de compensation	9 493 674	9 329 813	-163 861	-2%
FNGIR	1 094 887	1 095 000	113	0%
Développement économique	1 214 745	499 446	-715 298	-59%
Aménagement du territoire	2 678 553	2 938 707	260 154	10%
Ordures ménagères	11 565 094	13 336 000	1 770 906	15%
Services à la population	6 711 878	6 485 296	-226 582	-3%
Moyens et services aux communes	1 941 897	2 202 124	260 227	13%
Personnel permanent (441001)	5 006 029	5 315 120	309 091	6%
Services transversaux	150 720	236 526	85 806	57%
Total dépenses de fonctionnement	40 107 167	41 688 033	1 580 866	4%

L'analyse du compte administratif devrait faire ressortir les caractéristiques suivantes :

Développement économique :

- La baisse significative en 2021 des dépenses est directement liée aux dispositifs d'aide aux entreprises mis en place au printemps 2020 lors du premier confinement, ainsi que l'opération « bons d'achat » de fin d'année pour un montant global de dépenses de l'ordre de 700 000 €, qu'il n'a pas été utile de reconduire en 2021.

Aménagement – environnement :

- L'essentiel de la hausse constatée est le fait du budget « déchets » avec une augmentation estimée à 1 700 000 €. L'analyse de ce poste fera l'objet d'un développement particulier dans la présentation de l'exercice 2022 ci-dessous.

Personnel permanent :

- Les dépenses de personnel permanent devraient augmenter de l'ordre de 300 000 € du fait de la politique de recrutement actée lors du vote du BP 2021 qui s'inscrit dans la volonté de doter la collectivité des moyens d'accompagner les projets du mandat.
 Pour mémoire, il s'agit :

Poste	Motif
Directeur de cabinet	création / mutation
Chargé de mission mobilité	création
Sigiste	internalisation
Chargé relations usagers déchets	création
Prévention déchets	création
Suivi DSP centre aquatique	création
Chargé de mission PLUI	création

C. Dépenses d'investissement

Les crédits d'investissement votés au BP 2021 atteignent un niveau très élevé du fait de l'importance des projets engagés : construction du centre aquatique et de la Passerelle, restructuration de l'éclairage public, schéma cyclable...

Dans une hypothèse maximale, le taux de réalisation pourrait atteindre 69%.

Dépenses d'investissement	BP 2021	Reports 2021	Total BP + reports 2021	CA 2021 prévisionnel	Taux exécution prévisionnel
Remb capital dette	420 000	0	420 000	420 000	100%
Passerelle	4 494 100	169 486	4 663 586	1 200 000	26%
Développement économique	584 436	249 948	834 384	484 076	58%
Aménagement du territoire	3 164 194	3 851 155	7 015 349	4 407 571	63%
Centre aquatique	14 473 436	614 103	15 087 539	13 500 000	89%
Services à la population	1 148 201	312 830	1 461 031	1 382 134	95%
Moyens et services aux communes	2 256 971	209 445	2 466 416	616 332	25%
Services transversaux	313 467	96 435	409 902	412 110	101%
Total dépenses d'investissement	26 854 805	5 503 403	32 358 207	22 422 223	69%

D. Le résultat de l'exercice 2021 et le financement de l'investissement 2021

Pour les raisons expliquées ci-dessus (exécution qu'à hauteur de 98% des dépenses de fonctionnement et recettes supérieures aux prévisions (CVAE, AGFA)), l'épargne nette pourrait s'établir aux alentours de 7 000 000 € pour une prévision au BP 2021 de 5 050 000 €, et en augmentation de 1 400 000 € par rapport à 2020.

Rappelons que dans le cadre de notre prospective financière de référence, validée lors du débat d'orientation budgétaire en début d'année, l'objectif est de maintenir un niveau d'épargne nette significatif, avec un montant plus élevé en début de mandat du fait de la majoration de fiscalité intervenue en une seule fois, afin d'atterrir aux environs de 3 M€ à l'issue du mandat.

	2017	2018	2019	2020	BP 2021	CA 2021 prév
Epargne brute	5 509 848	5 133 939	6 183 764	5 854 039	5 470 234	7 428 983
Part capital de l'annuité	507 195	505 782	411 215	386 617	420 000	420 000
Epargne nette	5 002 654	4 628 157	5 772 549	5 467 423	5 050 234	7 008 983

Afin de financer les investissements, nous avons par ailleurs contracté auprès de l'AFL, en légère anticipation, un emprunt de 4 000 000 € au taux fixe annuel de 0,74% sur 20 ans.

Le résultat de clôture pourrait s'établir aux alentours de 4 800 000 €, en baisse de plus de 7 000 000 € par rapport à 2020, en conformité avec les décisions prises concernant le financement du PPI qui fait appel aux excédents antérieurs cumulés.

II. LA PRESENTATION DU CONTEXTE DE L'EXERCICE 2022

A. Mesures nationales

Après une année 2021 marquée par une profonde modification de la fiscalité locale (suppression de la taxe d'habitation remplacée par une fraction de la TVA nationale, réforme des impôts de production ayant pour conséquence l'allègement de 50% des bases de taxe foncière et CFE des entreprises industrielles compensée par une dotation), le projet de loi de finances pour 2022 présenté en Conseil des ministres le 22 septembre n'annonce pas de bouleversement concernant les collectivités territoriales.

Dans le cadre d'une croissance du PIB estimée à + 4%, il prévoit que :

- Le montant global de la DGF restera stable par rapport à 2021 ;
- La compensation de la réduction de 50% des valeurs locatives de la taxe foncière et CFE des entreprises industrielles progressera de 352 M€ en raison du dynamisme des bases ;
- La dotation de compensation de l'exonération de cotisation de CFE pour les très petites entreprises (chiffre d'affaires ou recettes inférieures à 5 000 €) sera en hausse également de 41 M€ ;
- Enfin, les dotations de compensation (DTCE et DC RTP) seront en baisse de 50 M€ car, comme chaque année, elles servent de variable d'ajustement.

B. Les taux d'intérêt

Les taux d'intérêt sont restés très bas cette année. Après avoir mobilisé en 2020 un emprunt sur 20 ans auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour un taux de 0,61%, nous avons contracté en juin 2021 auprès de l'Agence France Locale (AFL) un prêt de 4 M€ au taux fixe annuel de 0,74% sur 20 ans, en légère anticipation de façon à décaler en 2022 la mise en place d'une ligne de trésorerie.

Compte tenu de la reprise de l'inflation et des incertitudes, une remontée des taux peut être anticipée, mais dans des proportions très modestes conformes à nos prévisions de l'an dernier.

Hypothèses pour la prospective :

Année	2022	2023	2024	2025	2026
Hypothèse de taux retenue	1,50%	1,80%	1,80%	1,80%	1,80%

C. Effets de structure

Après une année 2021 marquée par une modification substantielle de la structure de notre budget du fait de la réforme de la fiscalité évoquée plus haut et de la restitution de la compétence « politique de la ville », la préparation du budget 2022 s'effectue dans un cadre stable, à l'exception du transfert peu

impactant des activités périscolaires à destination des jeunes aux villes de Phalempin et Gondrecourt (impact financier estimé à 50 000 €).

III. LES HYPOTHESES DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement devraient rester stables en 2022 par rapport au BP 2021.

<i>Recettes de fonctionnement</i>	<i>BP 2021</i>	<i>CA 2021 prévisionnel</i>	<i>2022</i>	<i>taux de variation</i>
Impôts ménages	2 268 651	2 282 493	2 316 761	2%
CFE	4 331 779	4 608 006	4 438 449	2%
TVA/CVAE/IFER/TASCOM/TAFNB	15 068 300	15 768 857	14 941 312	-1%
TEOM	10 984 696	10 980 838	11 232 519	2%
Autres fiscalité dont GEMAPI	880 704	880 704	767 235	-13%
Rôles supplémentaires	30 000	155 000	150 000	400%
DGF	5 084 538	5 082 377	4 989 190	-2%
Autres dotations	2 162 306	2 389 328	2 186 863	1%
Subventions	3 530 829	3 269 948	3 403 585	-4%
Produits gestion services	3 638 708	3 613 473	3 559 171	-2%
Produits exceptionnels	85 992	85 992	74 504	-13%
Total recettes de fonctionnement	48 066 502	49 117 016	48 059 588	0%

A. La fiscalité

Le conseil communautaire a décidé, à l'occasion du vote du budget primitif 2021, une augmentation de la fiscalité pour le mandat à travers :

- La majoration du taux de taxe foncière qui est passé de 0,227% à 2,90%
- La majoration du produit de la TASCOM de + 20% à horizon 2025

C'est donc désormais à taux de fiscalité constants que le budget primitif 2022 et les suivants se devront d'être élaborés.

Seule la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera susceptible de suivre l'évolution des dépenses du service « déchets », et la taxe GEMAPI (votée à hauteur de 500 000 €) celle des dépenses consacrées à la prévention des inondations.

1) Les impôts « ménages »

Compte tenu du vote anticipé du budget, nous nous sommes basés sur une hypothèse d'inflation de 1,5% pour 2021, qui conditionne la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des locaux d'habitation.

Impôts ménage	Evolution physique en %	Evolution nominale en %	Produit en €	Evolution produit en €
TH	0	1,5	200 562	2 964
TFB	1	1,5	1 620 000	39 500
TFNB	-1	1	67 481	-
Total			1 888 043	42 464

2) Les impôts « entreprises »

Concernant les locaux commerciaux, la variation nominale est assise, depuis la réforme des valeurs locatives de 2017, sur l'évolution constatée sur les baux commerciaux l'année précédente. Nous l'avons anticipée à + 0,2%.

Enfin, depuis 2021 et la réforme des impôts de production, la revalorisation des locaux industriels se rapproche de celle des locaux commerciaux, donc + 0,2%.

Les hypothèses pour 2022 sont reprises dans le tableau ci-dessous.

Impôts entreprises	Evolution physique en %	Evolution nominale en %	Produit en €	Evolution produit en €
FB commerciaux	1	0,2	293 568	3 481
FB industries	1	0,2	135 182	-15 797
CFE	1	0,2	4 438 449	-169 500
CVAE			3 500 000	-979 946
IFER			794 966	7 871
TASCOM		5	746 347	45 552
Total			9 908 512	- 1 108 339

La perte de produit de CFE correspond au départ de l'entreprise AGFA GEVAERT. Nous anticipons également une baisse significative de la CVAE du fait de l'impact de la crise sanitaire sur les soldes versés par les entreprises.

Enfin, l'augmentation du produit de la TASCOM correspond à la décision prise de majorer le produit de 5% en 2022.

3) Les taxes

A la différence des impôts qui financent globalement le budget de la collectivité, les taxes financent une politique de l'intercommunalité.

Nous prélevons actuellement deux taxes :

➤ La taxe GEMAPI

Instituée au conseil communautaire de décembre 2020, le produit en a été fixé à 500 000 € pour l'année 2021, prélevé sur les ménages et les entreprises.

Il ne sera pas proposé d'en augmenter le montant en 2022.

➤ La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Le principe retenu est de caler l'évolution du produit de TEOM sur celui des charges du poste « déchets ». C'est ce principe qui avait permis de procéder à un alignement en 3 années des taux sur le taux le plus bas en 2020 (14,17%) et de l'harmoniser à l'ensemble des communes du territoire.

En 2021, il a été décidé de majorer ce taux désormais unique afin de financer la forte augmentation des charges du service collecte et traitement.

Rappel évolution taux de TEOM

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Espace Pévèle	18,30%	18,30%	18,30%	16,47%	16,47%	14,33%	14,17%	16,15%
Carembault	20,00%	20,00%	20,00%	18,00%	18,00%	15,66%	14,17%	16,15%
Cœur de Pévèle	14,17%	14,17%	14,17%	14,17%	14,17%	14,17%	14,17%	16,15%
Pays de Pévèle	19,00%	19,00%	19,00%	17,10%	17,10%	14,88%	14,17%	16,15%
Sud Pévèle	20,00%	20,00%	19,00%	17,10%	17,10%	14,88%	14,17%	16,15%
Pont-à-marcq	17,00%	17,00%	17,00%	15,30%	15,30%	14,17%	14,17%	16,15%

Comme l'an dernier, de fortes inflexions sur les coûts du poste « déchets » sont à prévoir pour 2022 (voir infra). Elles relèvent à la fois de mesures fiscales (TGAP), d'évolution des volumes et de la poursuite de la hausse des coûts de traitement constatée en 2021.

Il conviendra de déterminer à quel niveau devra être fixé le taux pour 2022.

B. Les dotations

➤ La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Rappelons que pour l'interco, la DGF est composée de deux grandes parts :

- La dotation de compensation qui correspond à l'ancienne part « salaires » de la taxe professionnelle diminuée du produit de la TASCOM transférée en 2010 ;
- La dotation d'intercommunalité dont les grands déterminants sont la population, le potentiel fiscal, le revenu par habitant et le coefficient d'intégration fiscale (CIF) auxquels est appliqué une valeur de point.

La loi de finances pour 2022 prévoit une stabilité de l'enveloppe globale, ce qui signifie que les mesures d'ajustement (évolution de la population, des dotations de péréquation...) seront financées par prélèvement sur la part forfaitaire de la DGF.

Aussi, pour 2022, nous anticipons une baisse estimée à 1,8% de notre DGF globale :

	2019	2020	2021	2022
TOTAL DGF	5 157 195	5 171 367	5 082 377	4 989 190
var	1,5%	0,3%	-1,7%	-1,8%
Dotation de compensation	2019	2020	2021	2022
Dotation compensation	3 525 943	3 461 479	3 393 306	3 318 653
Var	-2,30%	-1,83%	-1,97%	-2,20%
Ss total dotation compensation	3 525 943	3 461 479	3 393 306	3 233 821
Dotation intercommunalité	2019	2020	2021	2022
Dotation de base : 30%	532 299	549 284	542 546	540 536
Dotation de péréquation : 70%	1 130 692	1 160 604	1 146 526	1 130 000
Ss total dotation intercommunalité	1 662 991	1 709 888	1 689 071	1 670 536
Var	10,93%	2,82%	-1,22%	-1,10%

➤ Les autres dotations

Il s'agit des dotations liées aux compensations versées par l'Etat en contrepartie des allègements de fiscalité qu'il a pratiqués. Elles seront en baisse de l'ordre de 200 000 € essentiellement du fait de la perte de compensation de CFE pour AGFA.

Les autres dotations poursuivront leur érosion.

C. Les subventions

➤ La participation des éco-organismes

Après une forte baisse en 2021, elles devraient se stabiliser à hauteur de 1 600 000 €.

➤ Les participations de la CAF pour les centres de loisirs

Elles devraient être supérieures à celles prévues en 2021 du fait de l'estimation à la hausse du nombre des inscriptions en 2022.

	CA 2020	CA prév 2021	Estimation 2022
CAF et MSA enfance jeunesse et RAM	1 728 680	1 411 751	1 573 222
Participations éco organismes	2 377 098	1 624 000	1 603 352
Autres	244 186	234 197	227 011
Total subventions et participations	4 349 964	3 269 948	3 403 585

IV. LES HYPOTHESES DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La préparation du budget primitif devra s'effectuer dans la cadre des orientations définies pour le mandat, à savoir la baisse des dépenses de fonctionnement (hors TEOM) à hauteur de 1 M€ à l'issue du mandat.

A. Evolution des dépenses de fonctionnement

1) Un certain nombre de postes connaîtront une évolution à la hausse significative du fait de l'action de la CCPC :

Développement économique :

- Ouverture de la Passerelle prévue à l'automne 2022, qui générera des charges en partie compensées par des recettes d'exploitation ;
- Mise en œuvre du Plan Alimentaire Territorial qui se traduit notamment par la mise en place d'AMO « étude de programmation » et « étude de marché-faisabilité-opportunité » pour des projets comme une cuisine centrale ou une légumerie.

Aménagement - environnement :

- Mise en œuvre du PLUI voté en juillet : le budget intégrera des crédits pour accompagner les communes dans la réalisation du règlement de publicité ;

- Mise en œuvre de la stratégie « rénovation énergétique » avec l'inscription de la collectivité dans le dispositif de guichet unique de l'habitat avec le concours de la Région ;
- Mise en place de la stratégie photovoltaïque dans le but d'aider les communes à mettre en œuvre leurs projets.

Services à la population :

- Redémarrage de la piscine d'Orchies après deux années de parenthèse pour les travaux de rénovation et la crise sanitaire ;
- Démarrage du centre aquatique dont l'ouverture est prévue à l'été 2022.

2) A contrario, un certain nombre d'efforts seront demandés

La lettre de cadrage pour le budget primitif 2022 a fixé pour cap l'accentuation des efforts et un objectif de réduction des dépenses de 200 000 €.

- Comme l'an dernier, une réduction du budget jour/enfant de l'ordre de 2% sera envisagée dans le cadre d'une redéfinition de la politique d'animation. Cette dernière intégrera moins de déplacements et d'activités de consommation de loisir pour privilégier des animations sur site en phase avec le projet de territoire. Par ailleurs, une réflexion sur l'optimisation des moyens d'encadrement est d'ores et déjà lancée.
- Les efforts pourront également concerner nos partenaires sportifs et culturels avec lesquels nous souhaitons nous engager dans une démarche de dialogue de gestion pour diminuer la contribution de la collectivité dans le cadre d'une convention pluriannuelle sur le mandat.
- Enfin, il sera possible de réinterroger le mode de collecte hippomobile dans le cadre de notre politique « déchets ».

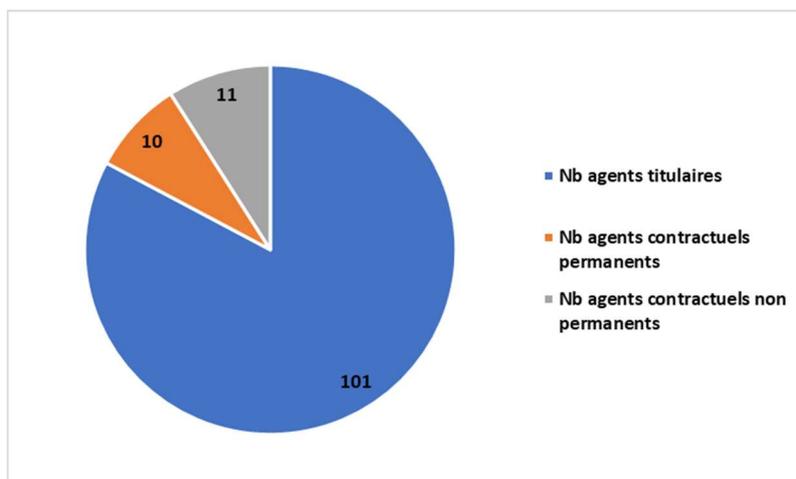
B. L'évolution de la structure du personnel

1) La structure des effectifs

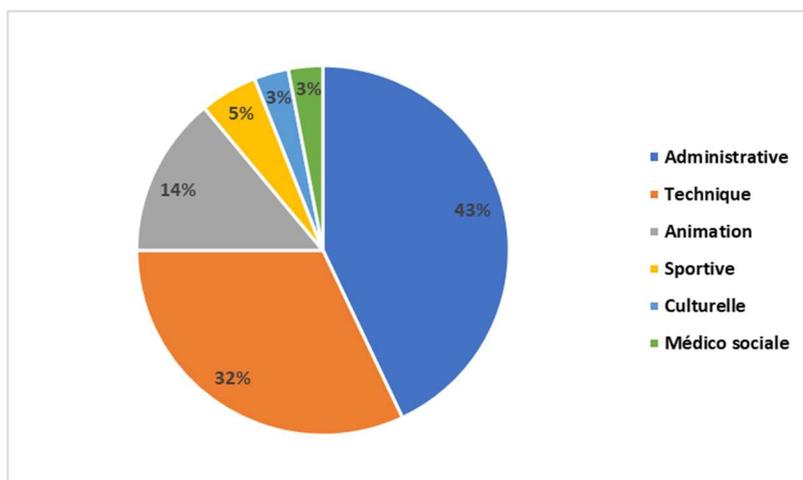
Au 1^{er} janvier 2021, l'effectif communautaire se composait de 122 agents, soit 115,96 ETP.

Les éléments de structure sont les suivants :

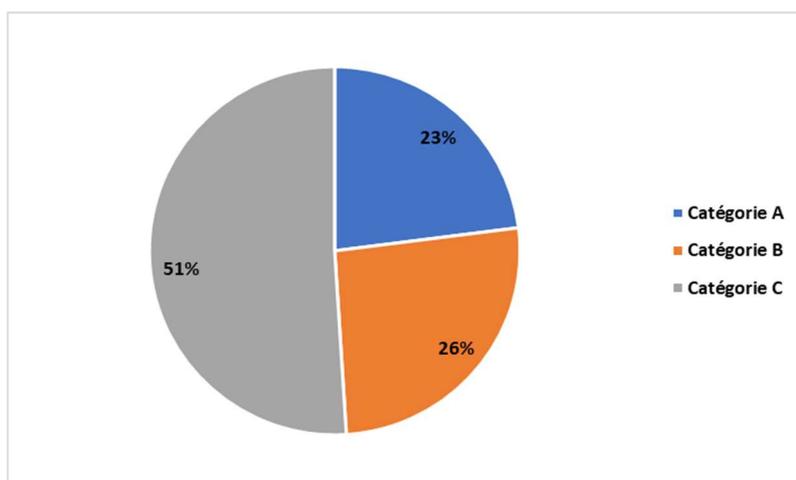
- *Statut des agents :*



➤ Répartition des agents par filière :



➤ Répartition des agents par catégorie



➤ L'âge moyen des agents est de 43,3 ans.

2) Le temps de travail des agents

La gestion du temps de travail a été définie par le protocole d'accord.

Conformément à la réglementation en vigueur, le temps de travail annuel est fixé à 1607 heures.

- 9% des agents titulaires le sont sur des postes à temps non complet
- 9% des agents titulaires et 10% des agents contractuels occupent un emploi à temps partiel.

3) Les protocoles salariaux mis en œuvre

- Le protocole d'accord relatif à la politique salariale a défini les outils de la politique salariale et les moyens de la reconnaissance. Il a été adopté par la délibération n° 2016/160 du 6 juin 2016.
- Le protocole d'accord relatif à la politique sociale a mis en place les modalités d'action envers l'Amicale du personnel, l'adhésion à un organisme d'action social (le CNAS) et défini la

participation de la CCPC à la complémentaire santé et la prévoyance. Il a été adopté par la délibération n° 2017/179 du 27 juin 2017.

4) Les dépenses de personnel

Au niveau budgétaire, rappelons que la structure des dépenses de personnel s'analyse à partir de la fiche 441 001 qui reprend l'ensemble des effectifs permanents. En effet, par la spécificité de la compétence jeunesse notamment, un volume important du chapitre 012, reprenant selon la nomenclature comptable l'ensemble des dépenses de personnel, est affecté sur les fiches budgétaires des politiques.

En 2021, le taux d'exécution du budget personnel a été estimé à près de 98%. Le CA prévisionnel s'établirait donc à 5 300 00 M€, en hausse de 6% par rapport à 2020.

Pour 2022, les postes créés en 2021 afin de structurer les services communautaires et mettre en œuvre les priorités du mandat (cf supra) et dont les recrutements ont été la plupart du temps décalés dans l'année, porteront à plein sur l'exercice, générant ainsi une dépense supplémentaire de plus de 450 000 €.

Ce dépassement important paraît acceptable dans la mesure où la quasi-totalité des postes prévus pour le mandat ont été recrutés, ce qui réduira significativement par rapport à 2021 le nombre de recrutements sur le reste du mandat.

C. La problématique des déchets

Les coûts du ramassage et du traitement des ordures ménagères ont connu une hausse significative en 2021 sous l'effet combiné d'évolution des volumes, d'évolution de prix et des mesures fiscales (TGAP).

Le budget hors personnel permanent (fiche 244001) a évolué de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement	CA 2020	BP 2021	CA 2021 prév	Estimation 2022
Collecte traitement OMR	3 756 000	3 934 000	3 895 000	4 732 000
Collecte et tri emballages papier et verre	2 879 000	2 960 000	2 965 000	3 153 000
Encombrants porte à porte	263 000	294 000	338 000	395 000
Déchets verts	2 042 000	2 240 000	2 376 000	2 257 000
Déchèteries	2 425 000	3 111 000	3 526 000	3 389 000
Autres	200 094	167 378	236 000	247 205
Total fiche 244001	11 565 094	12 706 378	13 336 000	14 173 205
var		+ 1 141 284	+ 629 622	+ 837 205

Les recettes hors TEOM ont évolué comme suit :

	CA 2020	BP 2021	CA 2021 prév	Estimation 2022
Subvention PLPDMA		34 000	34 000	47 000
Recettes professionnels déchèterie		10 000	5 000	20 000
Revente matériaux	277 000	351 475	659 000	472 000
Eco organismes	2 377 000	1 609 812	1 624 000	1 603 000
Total	2 654 000	2 005 287	2 322 000	2 142 000
var		-648 713	316 713	-180 000

Pour 2022, nous anticipons une forte hausse des charges sous le double effet de l'augmentation des coûts de traitement (effet prix) et de la hausse des volumes collectés constatée en 2021.

<i>Effet prix</i>	€ HT /tonne			Total surcoût estimé 2022 / 2021
	2020	2121	2022	
Taux TGAP "incinération" sur OMR refus de tri	3 €	8 €	11 €	61 000 €
Taux TGAP "décharge" sur encombrants PAP + déchète	25 €	37 €	45 €	89 000 €
Coût incinération OMR		57 €	90 €	525 000 €
Coût incinération refus de tri		57 €	95 €	50 000 €
Sous total				725 000 €
Révision des prix du marché de collecte Esterra 4%				240 000 €
Révision des prix des marchés déchèterie 2%				68 000 €
Total				1 033 000 €

Effet volume

Evolution tonnages	2019	2020	estimé 2021	Estimation 2022
Hors déchèteries				
Ordures ménagère	18 032	18 532	18 932	19 027
Collecte sélective hors verre	6 257	6 192	6 322	6 354
Verre (bornes)	4 051	4 511	4 720	4 744
Encombrants porte à porte	918	996	1 300	1 307
Biodéchets porte à porte	14 836	12 800	15 000	14 000
Biodéchets collecte hippom	1 044	1 176	1 100	1 100
Sous total hors déchèteries	45 138	44 207	47 374	46 532
Tonnages déchèteries	23 177	22 770	26 860	26 100
TOTAL	68 315	66 977	74 234	72 632

Pour 2022, la charge supplémentaire globale à assumer sera de l'ordre de 1 470 000 € par rapport au budget primitif 2021.

Il conviendra de déterminer dans le cadre des arbitrages qui seront menés, le mode de financement de cette charge supplémentaire, sachant qu'il faut intégrer à la réflexion la reprise de l'excédent des SYMIDEME-SIRIOM (1,63 M€) qui avait été fléché sur le financement des investissements.

Trois options sont envisageables :

	Taux de TEOM 2022	produit TEOM	Epargne nette 2022 estimée	Ecart avec cadre fixé en 2021
Option 1 : taux de TEOM 2021 reconduit	16,15%	11 232 000	1 800 000	-1 200 000
Option 2 : taux de TEOM sur base prospective 2021	17,50%	12 170 000	2 700 000	-300 000
Option 3 : taux de TEOM équilibre des charges 2022	18,50%	12 860 000	3 400 000	400 000

V. LES HYPOTHESES D'INVESTISSEMENT 2022 ET LE PPI

Les dépenses d'investissement devraient s'élever aux alentours de 19 M€, hors restes à réaliser. Elles s'inscrivent essentiellement dans la continuité des décisions prises antérieurement.

Opérations gérées en AP/CP :

- La construction de la Passerelle : 3,1 M€
- Les premières dépenses pour la requalification du site AGFA : 0,25 M€
- Le schéma cyclable : 0,94 M€
- La construction du centre aquatique : 5,6 M€
- La réalisation de la requalification de l'éclairage public : 2,8 M€
- La première phase des travaux pour le bâtiment technique et le futur siège : 2,7 M€

Autres opérations :

- Les investissements pour le service « déchets » : 0,65 M€
- La plantation de 12 000 arbres en proximité du centre aquatique.

VI. LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

En plus des subventions mobilisées sur nos programmes d'investissement (centre aquatique, Passerelle, schéma cyclable, requalification de l'éclairage public, pôles d'échange, politique environnementale et de lutte contre les inondations), du FCTVA et des cessions, le financement de nos investissements est assuré par l'épargne nette et le recours à l'emprunt.

A. L'épargne nette

Epargne nette = recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement – remboursement du capital de la dette.

Nous avons toujours affirmé notre volonté de maintenir un niveau d'épargne brute et d'épargne nette à un niveau élevé afin de limiter le recours à l'emprunt. Cette volonté sera réaffirmée en 2022.

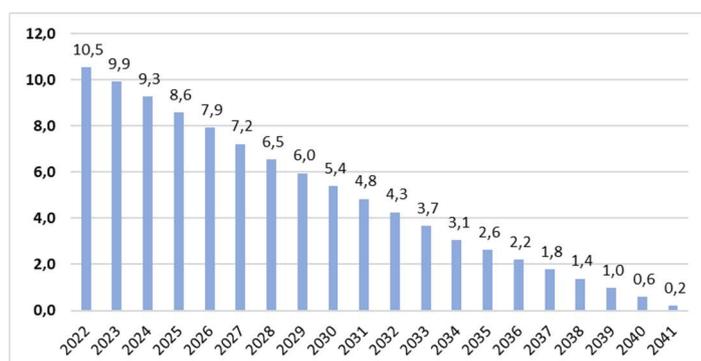
B. La dette

Le stock de dette au 1^{er} janvier 2022 s'établira à 10 544 000 €.

Le taux moyen pondéré de notre dette est 2,47%, en diminution par rapport à l'an dernier (3,54 %) du fait du recours à un emprunt de 4 000 000 € contracté cette année auprès de l'AFL au taux fixe annuel de 0,74% sur 20 ans.

L'intégralité de notre dette est contractée en taux fixe. Elle ne comprend aucun produit structuré à risque.

Evolution du stock de dette au 1^{er} janvier 2022 en M€



C. La capacité de désendettement

La capacité de désendettement correspond au nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser notre stock de dette si on y consacrait l'intégralité de notre épargne brute.

Celle-ci devrait s'établir à 1,42 année à l'issue de l'exercice 2021, ce qui est très faible et illustre la bonne santé financière de notre institution.

Rappelons que l'objectif à l'issue du mandat est de l'ordre de 5 années.

